Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 454f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

5 juin : Journée mondiale de l'environnement

Principaux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Strasbourg, 04.06.2010 – Pour commémorer le 60e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe appelle l'attention sur la jurisprudence de la Cour et ses incidences sur l'évolution de la législation en Europe lors de grandes journées internationales, comme la Journée mondiale de l'environnement.

L'article 8 de la Convention **protège la vie privée et familiale** dans un domaine d'application qui s'est étendu au fur et à mesure que la Cour a enrichi sa jurisprudence. Gregoria López Ostra (*López Ostra c. Espagne,* 9 décembre 1994), habitait avec sa famille à une centaine de mètres d'une station d'épuration d'eaux et de déchets à Lorca (Murcie). La requérante souffrait de problèmes de santé et avait fait état d'une détérioration de son cadre de vie et de sa qualité de vie.

Même violation (article 8) dans l'affaire *Guerra et autres c. Italie* (19 février 1998). Les quarante requérants habitaient à Manfredonia (Foggia, Italie) à un kilomètre de l'usine chimique *Enichem* (classée « à haut risque » en 1988). D'importantes quantités de substances dangereuses ont été libérées dans l'atmosphère durant le cycle de production. L'usine est fermée à présent . La Cour avait relevé que les autorités italiennes n'avaient pas informé les intéressés des risques potentiels et des mesures de sécurité à prendre en cas d'accident.

La Cour a également eu à connaître de l'affaire *Hatton et autres c. Royaume-Uni* (8 juillet 2003) dans laquelle huit citoyens britanniques habitant aux alentours de l'aéroport londonien *Heathrow* se plaignaient du bruit occasionné par les vols de nuit ; elle n'a pas établi de violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile), mais une violation de l'article 13 (droit à un recours effectif).

Violations de l'article 2 (droit à la vie), de l'article 1 du Protocole n° 1 (protection de la propriété), et de l'article 13 (droit à un recours effectif) dans l'affaire *Öneryildiz c. Turquie* (30 novembre 2004) : une explosion de gaz près d'Istanbul sur une décharge d'ordures et de déchets a détruit plus d'une dizaine de maisons et tué neuf personnes.

Nadezhda Mikhai Fadeyeva (*Fadeyeva c. Russie*, 9 juin 2005) habitait à Cherepovets, grand centre sidérurgique à quelque 300 kilomètres au nord-est de Moscou. La requérante affirmait que l'aciérie à proximité immédiate de sa maison constituait une menace pour sa santé et son bien-être (violation de l'article 8, droit au respect de la vie privée et familiale).

Pilar Moreno Gómez (*Gómez c. Espagne*, 16 novembre 2004) se plaignait du bruit occasionné par la présence de bars, pubs et discothèques ouverts la nuit dans le voisinage de son domicile (violation de l'article 8, droit au respect de la vie privée et familiale).

Mentionnons enfin l'affaire *Tătar c. Roumanie* (27 janvier 2009) portant sur un litige concernant les conséquences de l'utilisation d'une technique spécifique d'extraction du minerai d'or. Le requérant a déposé diverses plaintes concernant le risque que cette pollution fait courir à la santé publique et les maladies qu'elle provoque (violation de l'article 8, droit au respect de la vie privée et familiale).

./..

Le saviez-vous ?

- La Journée mondiale de l'environnement a lieu le 5 juin, parce que ce fut ce jour-là que démarra la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (5-16 juin 1972). La première Journée mondiale de l'environnement eut lieu en 1973. Cette année, l'hôte de la Journée mondiale de l'environnement est Kigali (Rwanda).

- Journée mondiale de l'environnement : la manifestation de cette année célébrera la diversité de la vie sur terre dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité.

Pour plus d'information : Cour européenne des droits de l'homme

Contacts presse :
Giuseppe Zaffuto, Direction de la Communication; Tél. +33 3 90 21 56 04 ; Mob. +33 6 86 32 10 24 ; giuseppe.zaffuto@coe.int
Unité de la presse de la Cour européenne des droits de l'homme : Tél.: +33 3 90 21 42 08 ; echrpress@echr.coe.int